

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Rapport

Examen des orientations, des activités et de la gestion de la
Commission des transports du Québec

Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2010

et

Recommandations

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 1240-20100428

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU LUNDI 1 ^{ER} FÉVRIER 2010	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
Commission des transports du Québec.....	2
REMARQUES FINALES	2

ANNEXES

- I. Ordre du jour
- II. Extraits du procès-verbal de la séance de travail du 17 juin 2009
Extraits des procès-verbaux des comités directeurs des 4 juin, 22 septembre et 15 décembre 2009
Procès-verbal du comité directeur du 11 mars 2010
Procès-verbaux des séances de travail du 1^{er} février et 31 mars 2010
- III. Rapport

Séance du lundi 1^{er} février 2010

Mandat : Examen des orientations, des activités et de la gestion de la Commission des transports du Québec (Décision de la Commission le 17 juin 2009)

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M. Bergeron (Verchères), porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, en remplacement de M. McKay (L'Assomption)

M. Boucher (Johnson)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Huot (Vanier)

M. Ouellette (Chomedey)

M. Reid (Orford)

M. Villeneuve (Berthier)

Témoin :

Commission des transports du Québec :

M. Daniel Bureau, président

M. Richard Angers, directeur des services à la clientèle et de l'inspection

M^e Christian Daneau, directeur des services juridiques et secrétariat

M. Guy Mailhot, directeur du développement stratégique et des communications

M. Yves-Marie Picard, directeur des services à la gestion

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 03, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Ouellette (Chomedey) et M. Bergeron (Verchères) font des remarques préliminaires.

AUDITIONCommission des transports du Québec

À 15 h 09, la Commission entend l'exposé de la Commission des transports du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

M. Ouellette (Chomedey) remplace M^{me} la présidente.

L'échange se poursuit.

M^{me} Doyer (Matapédia) reprend ses fonctions à la présidence.

L'échange se poursuit.

Il est convenu d'ajouter 5 minutes d'échanges à chaque groupe parlementaire.

L'échange se poursuit.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

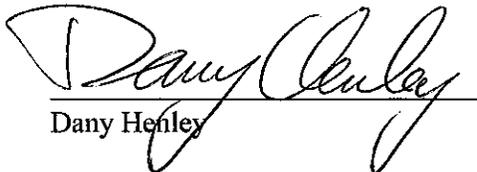
REMARQUES FINALES

M^{me} Doyer (Matapédia) fait des remarques finales.

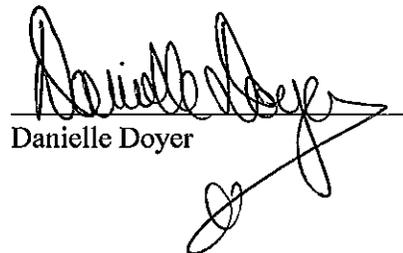
À 18 h 02, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques instants avant de se réunir en séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Dany Henley



Danielle Doyer

DH/sl

Québec, le 1^{er} février 2010

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Examen des orientations, des activités et de la gestion
de la Commission des transports du Québec

Le lundi 1^{er} février 2010

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

ORDRE DU JOUR

15 h 00

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Représentée par :

- M. Daniel Bureau, président
- M. Richard Angers, directeur des services à la clientèle et de l'inspection
- M^e Christian Daneau, directeur des services juridiques et secrétariat
- M. Guy Mailhot, directeur du développement stratégique et des communications
- M. Yves-Marie Picard, directeur des services à la gestion

18 h 00

Ajournement

DH/sl

Québec, le 27 janvier 2010

ANNEXE II

**Extraits et procès-verbaux des séances de travail et des comités
directeurs**



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Extrait du procès-verbal de la séance de travail du 17 juin 2009

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat de surveillance en vertu de l'article 294 et d'un mandat de reddition de comptes en vertu de l'article 293.1

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 294 du Règlement, la Commission des transports et de l'environnement examine les orientations, les activités et la gestion du Bureau d'audience publique sur l'environnement et qu'elle se saisisse simultanément d'un mandat de reddition de comptes de cet organisme, en vertu de l'article 293.1.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 294 du Règlement, la Commission des transports et de l'environnement examine les orientations, les activités et la gestion de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik et qu'elle se saisisse simultanément d'un mandat de reddition de comptes de cet organisme, en vertu de l'article 293.1.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 294 du Règlement, la Commission des transports et de l'environnement examine les orientations, les activités et la gestion de la Commission des transports du Québec et qu'elle se saisisse simultanément d'un mandat de reddition de comptes de cet organisme, en vertu de l'article 293.1.



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Extrait du procès-verbal du comité directeur du 4 juin 2009

2. Mandat de surveillance d'organisme (art. 293.1 ou 294 du règlement)

M. le secrétaire rappelle qu'en vertu du nouvel article 293.1 du règlement découlant de la réforme parlementaire, la Commission doit entendre aux quatre ans certains organismes qui relèvent de la Commission.

M. le président propose que la Commission se saisisse d'un mandat de surveillance des organismes suivants : le Conseil d'experts sur les contributions d'assurance de la Société de l'assurance automobile du Québec, le Centre d'expertise hydrique et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Madame la vice-présidente soulève la possibilité que la Commission étudie plutôt la Commission de la qualité de l'environnement Kativik ou la Commission des transports du Québec. M. le secrétaire avise le comité directeur que le Centre d'expertise hydrique n'est pas un organisme formellement soumis au pouvoir de surveillance et de contrôle de la Commission.

Il est convenu que le président et la vice-présidente consulteront les membres de leur formation politique quant à ces organismes et aviseront le secrétaire lorsqu'ils seront prêts à mettre ce point à l'ordre du jour d'une séance de travail.

Extrait certifié conforme

Le secrétaire de la Commission,


Dany Henley

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

QU'EN vertu de l'article 294 du Règlement, la Commission des transports et de l'environnement examine les orientations, les activités et la gestion du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Cette motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. Legault (Rousseau) propose la motion suivante :

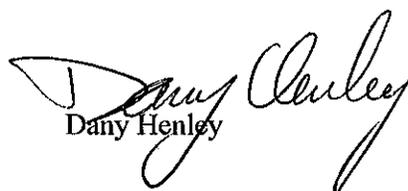
QUE la Commission des transports et de l'environnement délègue l'organisation de ces mandats à son comité directeur.

La motion est adoptée.

Il est convenu que ces mandats soient tous effectués au cours de la période des travaux parlementaires de l'automne 2009 et du printemps 2010, à raison de deux par période de travaux. Le comité directeur décidera ultérieurement quels organismes seront entendus à l'automne et au printemps.

Extrait certifié conforme

Le secrétaire de la Commission,


Dany Henley



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Extrait du procès-verbal du comité directeur du 22 septembre 2009

2. Mandat de surveillance d'organisme (art. 293.1 ou 294 du règlement)

M. le secrétaire rappelle les quatre organismes que la Commission a décidé d'entendre, en spécifiant que le mandat des membres du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance de la Société de l'assurance automobile du Québec a pris fin en juin 2008. Il est convenu d'abandonner ce dernier mandat et de procéder, dès cet automne, aux mandats relatifs au Bureau d'audience publique sur l'environnement et à la Commission des transports. Le mandat sur la Commission de la qualité de l'environnement Kativik aura lieu à l'hiver 2010.

Extrait certifié conforme

Le secrétaire de la Commission,


Dany Henley



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Extrait du procès-verbal du comité directeur du 15 décembre 2009

3. Mandats de surveillance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et de la Commission des transports (art. 293.1 ou 294 du règlement)

Après discussion, il est convenu que des plages horaires soient réservées les lundis 1^{er} et 15 février 2010, afin de mener à bien ces mandats.

Pour chacun des mandats, une séance de travail sera tenue de 14 heures à 15 heures. L'audition publique de chaque organisme aura lieu de 15 heures à 18 heures et finalement, une séance de travail sera tenue de 18 heures à 18 h 30, afin de préparer le rapport de la Commission à la suite de l'audition de chaque organisme.

Dans l'éventualité où une seule journée était disponible pour ces 2 mandats, une séance de travail sera tenue de 13 heures à 14 h 30. L'audition publique du premier organisme aura lieu de 15 heures à 18 heures et celle du second, de 19 h 30 à 22 h 30. Une séance de travail, afin de préparer les rapports de la Commission à la suite des auditions, sera fixée ultérieurement.

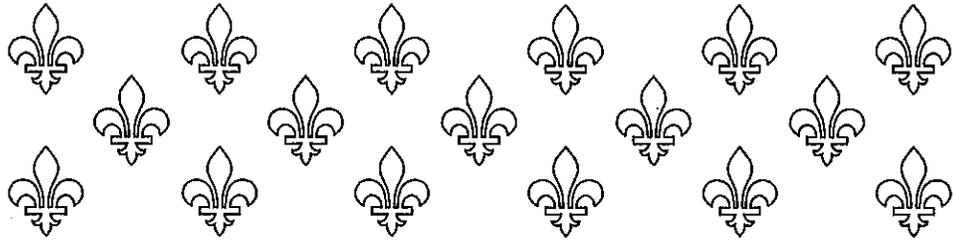
Après discussion, il est convenu de répartir les temps de parole des auditions publiques comme suit :

- 10 minutes pour les remarques préliminaires, réparties également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;
- 20 minutes pour les présentations des organismes;
- 2 heures 20 minutes d'échanges, réparties en 6 blocs de 20 minutes, suivis de 2 blocs de 10 minutes, en alternance; et
- 10 minutes pour les remarques finales, réparties également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition.

Extrait certifié conforme

Le secrétaire de la Commission,


Dany Henley



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 11 mars 2010

Analyser les projets de rapports rédigés suite aux auditions de la Commission des transports du Québec et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

QUÉBEC

Réunion du jeudi 11 mars 2010

Mandat : Analyser les projets de rapports rédigés suite aux auditions de la Commission des transports du Québec et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M^{me} L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente

M. Dany Henley, secrétaire de la Commission

Le comité directeur se réunit à 14 h 25 au bureau 1.53 de l'hôtel du Parlement.

1. Analyse du projet de rapport rédigé suite à l'audition de la Commission des transports du Québec

À la suite d'un examen du document, il est convenu ce qui suit :

- que le rapport, mentionné dans la première recommandation, parvienne à la Commission d'ici le 30 septembre 2010;
- que les cibles, mentionnées dans la dernière recommandation, soient en accord avec les principes reconnus de développement durable; et
- que les cibles, mentionnées dans la dernière recommandation, soient incluses dans le rapport annuel de l'organisme.

2. Analyse du projet de rapport rédigé suite à l'audition du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

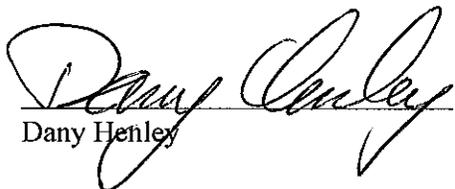
À la suite d'un examen du document, il est convenu ce qui suit :

- que les termes «poursuive ses efforts», mentionnés dans la deuxième recommandation, soient remplacés par des termes plus contraignants; et
- que les moyens utilisés, mentionnés dans la deuxième recommandation, soient adaptés aux différents types de mandats de l'organisme.

En terminant, il est convenu de rembourser les frais de déjeuner d'une réunion de travail, tenue en matinée aujourd'hui, au montant de 84,53 \$.

La réunion est levée à 14 h 50.

Le secrétaire de la Commission,


Dany Henley

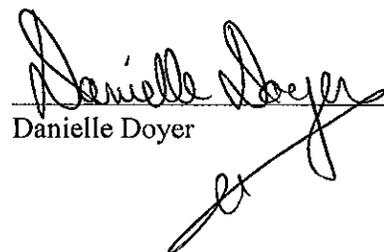
La vice-présidente de la Commission,

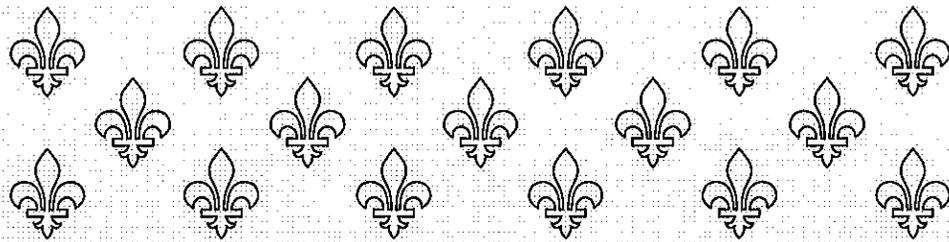

Charlotte L'Écuyer

DH/mg

Québec, le 15 mars 2010

La présidente de la Commission,


Danielle Doyer



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 1^{er} février 2010

Préparation de l'audition de la Commission des transports
du Québec

QUÉBEC

Séance de travail du lundi 1^{er} février 2010

Mandat : Préparation de l'audition de la Commission des transports du Québec

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M^{me} L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente

M. Bergeron (Verchères), porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, en remplacement de M. McKay (L'Assomption)

M. Boucher (Johnson)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Huot (Vanier)

M. Ouellette (Chomedey)

M. Reid (Orford)

M. Villeneuve (Berthier)

Autres personnes présentes :

M^{me} Catherine Fisette, conseillère politique, Service de recherche du Parti québécois

M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M. Kevin Mailhiot, chercheur, Service de recherche et des communications, Parti libéral du Québec

M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 06, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR1. Ouverture de la séance

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de permettre à M^{me} Fisette et M. Mailhiot d'assister à la séance de travail.

2. Préparation de l'audition de la Commission des transports du Québec

M^{me} Paradis présente le document de soutien.

Une discussion d'engage.

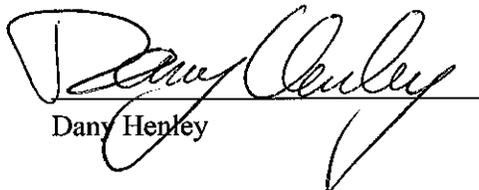
M^{me} la présidente présente les modalités de l'audition.

Après discussion, il est convenu de procéder aux échanges avec l'organisme par blocs de 10 minutes, incluant les questions et les réponses, en alternance.

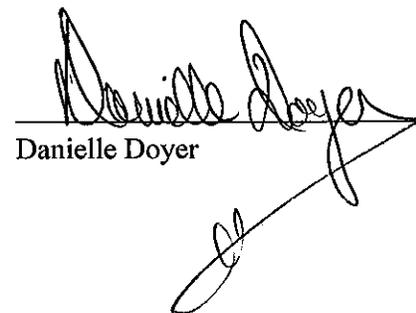
À 14 h 39, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, où elle se réunira en séance publique.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



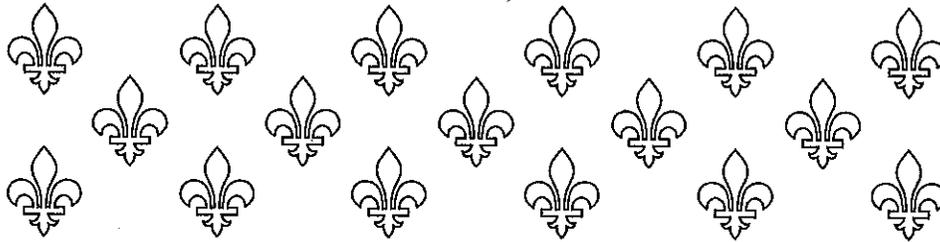
Dany Henley



Danielle Doyer

DH/sl

Québec, le 1^{er} février 2010



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 1^{er} février 2010

Statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de l'audition de la Commission des transports du Québec

QUÉBEC

Séance de travail du lundi 1^{er} février 2010

Mandat : Statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de l'audition de la Commission des transports du Québec

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M. Bergeron (Verchères), porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, en remplacement de M. McKay (L'Assomption)

M. Boucher (Johnson)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Huot (Vanier)

M. Ouellette (Chomedey)

M. Reid (Orford)

M. Villeneuve (Berthier)

Autres personnes présentes :

M. Philippe Filion, conseiller politique, ministère des Transports du Québec

M^{me} Catherine Fisette, conseillère politique, Service de recherche du Parti québécois

M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 03, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de permettre à M. Filion et M^{me} Fisette d'assister à la séance de travail.

2. Discussion des membres afin de déterminer les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition de la Commission des transports du Québec

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission. Les thèmes abordés en termes d'observations, de conclusions et de recommandations sont les suivants :

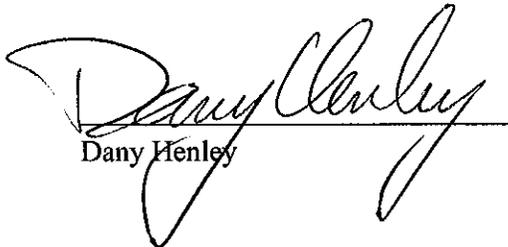
- Les résultats de la Commission eu égard à sa planification stratégique;
- Le projet de système intégré de mission;
- Les différents secteurs d'activité de la Commission.

Il est convenu que des observations, conclusions ou recommandations feront partie du rapport que la Commission déposera. La rédaction de ce rapport sera confiée à M^{me} Paradis ainsi qu'au comité directeur, pour être finalement présenté en séance de travail.

À 18 h 12, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 11 février 2010, à 11 heures, afin de poursuivre un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

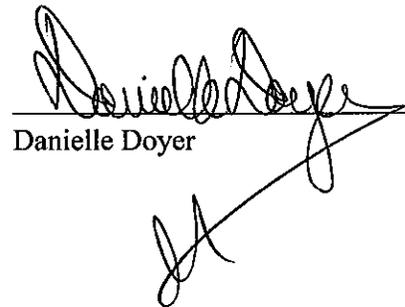
La présidente de la Commission,



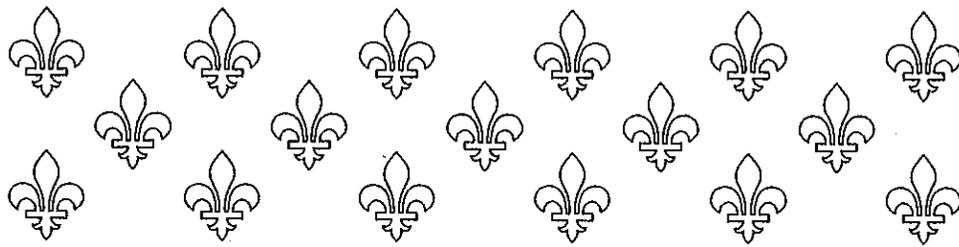
Dany Henley

DH/sl

Québec, le 1^{er} février 2010



Danielle Doyer



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des transports et de l'environnement

Procès-verbal

de la séance de travail du 31 mars 2010

Approbation des projets de rapport rédigés suite aux auditions
de la Commission des transports du Québec et du Bureau
d'audiences publiques sur l'environnement

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 31 mars 2010

Mandat : Approbation des projets de rapport rédigés suite aux auditions de la Commission des transports du Québec et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Membres présents :

M^{me} Doyer (Matapédia), présidente

M^{me} L'Écuyer (Pontiac), vice-présidente

M. Bergeron (Verchères), porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports, en remplacement de M. McKay (L'Assomption) pour la partie de la séance se rapportant à l'approbation du projet de rapport rédigé suite à l'audition de la Commission des transports du Québec

M. Carrière (Chapleau)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Drolet (Jean-Lesage)

M. Huot (Vanier)

M. McKay (L'Assomption)

M. Ouellette (Chomedey)

M. Reid (Orford)

M. Villeneuve (Berthier)

Autres personnes présentes :

M^{me} Catherine Fisette, conseillère politique, Service de recherche du Parti québécois

M. Richard L'Hérault, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Sylvie Pigeon, conseillère politique, Service de recherche du Parti québécois

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 38, M^{me} Doyer (Matapédia) déclare la séance ouverte.

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

M^{me} la présidente rappelle l'objet de la séance et présente l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu de permettre à M. Bergeron (Verchères) de remplacer M. McKay (L'Assomption) pour la partie de la séance se rapportant à l'approbation du projet de rapport rédigé suite à l'audition de la Commission des transports du Québec.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Fisette et Pigeon d'assister à la séance de travail.

À la demande de M^{me} L'Écuyer (Pontiac), il est convenu d'ajouter un quatrième point à l'ordre du jour : « Mandat d'initiative sur le parc national du Mont-Orford ».

2. Approbation du projet de rapport rédigé suite à l'audition de la Commission des transports du Québec

M^{me} Paradis présente le projet de rapport.

Introduction

Aucune modification n'est apportée à cette section.

Audition du président de la Commission des transports du Québec

Aucune modification n'est apportée à cette section.

Commentaires de la Commission des transports et de l'environnement

M. Bergeron (Verchères) propose ce qui suit :

- QUE les mots « Commission a » soient remplacés par les mots « CTQ affirme avoir » dans la troisième phrase du premier paragraphe de la sous-section 2.1 intitulée « L'utilisation des ressources humaines et informationnelles »; et
- QUE le mot « avoir » soit ajouté avant le mot « effectué » dans la troisième phrase du premier paragraphe de la sous-section 2.1 intitulée « L'utilisation des ressources humaines et informationnelles ».

Après discussion, cette proposition est adoptée.

M. Ouellette (Chomedey) propose ce qui suit :

- QUE le mot « tous » soit ajouté avant le mot « automatiquement » dans la deuxième phrase du troisième paragraphe de la sous-section 2.2 intitulée « Les activités de la Commission des transports du Québec »; et
- QUE le mot « aux » soit remplacé par les mots « à tous les » dans la cinquième phrase du troisième paragraphe de la sous-section 2.2 intitulée « Les activités de la Commission des transports du Québec ».

Après discussion, cette proposition est adoptée.

M. Bergeron (Verchères) propose ce qui suit :

- QUE les mots « sont satisfaits d'apprendre » soient remplacés par les mots « prennent acte » dans la première phrase du cinquième paragraphe de la sous-section 2.2 intitulée « Les activités de la Commission des transports du Québec »;
- QUE le mot « attribue » soit remplacé par les mots « qu'elle affirme attribuer » dans la première phrase du cinquième paragraphe de la sous-section 2.2 intitulée « Les activités de la Commission des transports du Québec »; et
- QUE la phrase suivante soit ajoutée à la fin du cinquième paragraphe de la sous-section 2.2 intitulée « Les activités de la Commission des transports du Québec » : « Malgré cette réponse, les députés demeurent préoccupés par la question ».

Après discussion, cette proposition est adoptée.

M. Bergeron propose que les mots « sur les mesures de même que » soient ajoutés à la suite du mot « néanmoins » dans la dernière phrase de la sous-section 2.3 intitulée « Les résultats stratégiques ».

Après discussion, cette proposition est adoptée.

Conclusions et recommandations

M. Bergeron (Verchères) propose que les mots « les coûts et l'échéancier » soient remplacés par les mots « les coûts, l'échéancier et le transfert d'expertise » dans la deuxième phrase du second paragraphe.

Après discussion, cette proposition est adoptée.

Une discussion s'engage quant à la première recommandation. Après discussion, il est convenu qu'elle soit libellée comme suit :

« QUE la Commission des transports du Québec fasse parvenir à la Commission des transports et de l'environnement, pour le 30 septembre 2010, un rapport contenant les informations suivantes :

Concernant les ressources informationnelles :

Un portrait de l'avancement du projet de système intégré de mission, contenant un historique du projet, un échéancier, les détails concernant les coûts et le transfert d'expertise ainsi qu'une présentation exhaustive du projet;

Concernant les décisions :

Un document expliquant en détail les résultats de la Commission en matière de décision, incluant celles qui ont été en appel, le contexte de ces appels ainsi que la ventilation des décisions en cette matière par secteur de transport, le tout sur un horizon comparatif de cinq ans;

Concernant le transport par taxi :

Un compte rendu des actions posées par la Commission dans le cadre de ses nouvelles responsabilités en ce qui concerne la détermination du nombre maximal de permis de taxis;

Concernant l'attribution des permis de transport adapté :

Un document :

- dressant le bilan des dossiers traités depuis la mise en vigueur de la loi;
- présentant l'information requise pour formuler une demande de permis;
- expliquant le processus décisionnel dont les critères utilisés par la Commission des transports du Québec pour déterminer les besoins en matière de transport adapté ainsi que ceux menant à l'attribution du permis.

Concernant les résultats de la Commission :

Un document contenant les mesures utilisées par la Commission pour évaluer l'atteinte des résultats ainsi qu'un état de la situation en ce qui concerne les quatre objectifs non atteints.»

M. Bergeron (Verchères) propose ce qui suit :

- QUE les mots « des indicateurs et » soient ajoutés avant les mots « des cibles » dans la phrase introduisant la dernière recommandation;
- QUE les mots « d'indicateurs et » soient ajoutés à la suite du mot « emploi » dans la première phrase de la dernière recommandation; et
- QUE les mots « ces indicateurs et » soient ajoutés à la suite du mot « indique » dans la deuxième phrase de la dernière recommandation.

Après discussion, cette proposition est adoptée.

Le rapport, amendé, est adopté.

3. Approbation du projet de rapport rédigé suite à l'audition du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

M. L'Hérault présente le projet de rapport.

Introduction

Une discussion s'engage.

M^{me} L'Écuyer (Pontiac) propose que le libellé de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale soit placé en note de bas de page.

Cette proposition est adoptée.

Audition du président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Aucune modification n'est apportée à cette section.

Commentaires de la Commission des transports et de l'environnement.

Une discussion s'engage.

Il est convenu ce qui suit :

- QUE le mot « Deç » soit remplacé par le mot « Les » dans la première phrase de la sous-section intitulée « La procédure d'évaluation environnementale »;
- QUE la phrase « Cette étape est souvent propice à un règlement » soit modifiée par la phrase « Pour certains dossiers, cette étape est propice à un règlement » dans la sous-section intitulée « La procédure d'évaluation environnementale »; et
- QUE la phrase « Par ailleurs, les dossiers non réglés peuvent se transformer en demande d'enquête et d'audience publique » soit modifiée par la phrase « Pour les autres, ce processus se poursuit par une demande d'enquête et d'audience publique » dans la sous-section intitulée « La procédure d'évaluation environnementale ».

Une discussion s'engage.

M. Ouellette (Chomedey) propose que le libellé de l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement soit placé en note de bas de page, relativement à la sous-section intitulée « La médiation environnementale ».

Après discussion, cette proposition est adoptée.

Une discussion s'engage.

M. Ouellette (Chomedey) propose que le libellé de la sous-section intitulée « Le suivi des projets adoptés par le Conseil des ministres » soit modifié pour « Le suivi des projets ».

Cette proposition est adoptée.

Une discussion s'engage.

Il est convenu d'ajouter les mots « et, selon lui » à la suite du mot « dissoute » dans la dernière phrase de la sous-section intitulée « Le suivi des projets ».

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

M. Huot (Vanier) suggère de remplacer les mots « des députés » par les mots « les députés » chaque fois que cela est approprié dans le texte.

Cette proposition est adoptée.

M. McKay (L'Assomption) rappelle aux membres de la Commission que M^e Pierre Renaud, président du BAPE, s'est engagé, lors de l'audition de l'organisme le 15 février 2010, à leur remettre la procédure de révocation des commissaires.

Il est convenu de corriger le titre de la sous-section intitulée « Les membres à temps plein et à temps partiel » par « Les membres à temps plein et à temps partiel ».

Il est convenu de remplacer les deux dernières phrases de la sous-section intitulée « Le degré de satisfaction des participants » par « De plus, les députés constatent que le BAPE n'évalue pas le degré de satisfaction de la clientèle face aux

rapports et avis qu'il produit. Ils estiment important que les méthodes d'évaluation du BAPE différencient l'appréciation du travail du BAPE de la satisfaction face aux projets sous étude ».

Conclusions et recommandations

Une discussion s'engage quant aux quatre recommandations. Après discussion, il est convenu qu'elles soient libellées comme suit :

- «1. QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement fasse parvenir à la Commission des transports et de l'environnement, pour le 1^{er} juillet 2010, un rapport contenant les données suivantes :
 - Une liste des mandats d'enquête et d'audience publique des quatre dernières années.
 - Une liste des mandats qui ont été réglés avant la tenue d'audiences publiques.
 - La ventilation des ressources humaines (dont les commissaires à temps plein et à temps partiel) et financières utilisées pour chacun des mandats.
 - Le suivi accordé à ces mandats.
 - La description du rôle du commissaire ainsi que des éléments propres à l'évaluation de ses compétences.
2. QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'assure de disposer d'un nombre suffisant de commissaires à temps partiel susceptibles de siéger aux commissions.
3. QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement multiplie ses efforts pour mettre en place des moyens de diffusion et de participation interactive sur le Web ou faisant appel à d'autres technologies de l'information et des communications. Ces technologies et les moyens choisis devront être adaptés aux différents types de mandats sous la responsabilité du Bureau.
4. QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'assure que sa méthode d'évaluation du degré de satisfaction de la clientèle permette de différencier l'appréciation du travail fait par le BAPE de la satisfaction face aux projets sous étude. De plus, que cette méthode permette d'évaluer la satisfaction de la clientèle face aux rapports et avis produits par le BAPE.»

Le rapport, amendé, est adopté.

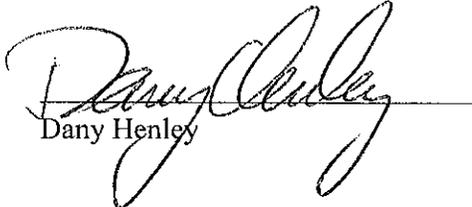
4. Mandat d'initiative sur le parc national du Mont-Orford

M^{me} L'Écuyer (Pontiac) propose que la Commission se prononce sur un éventuel mandat d'initiative visant la tenue, dans la circonscription d'Orford, de consultations particulières et auditions publiques relativement au projet de loi n^o 90, Loi concernant le parc national du Mont-Orford.

Après discussion, il est convenu que chacun des membres y réfléchisse de son côté et que la Commission statue sur ce mandat lors d'une prochaine séance de travail.

À 21 h 01, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

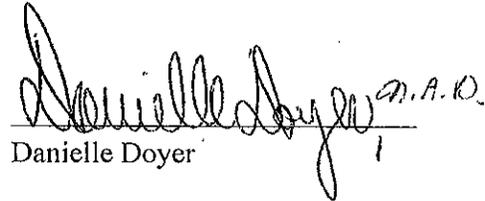
Le secrétaire de la Commission,



Dany Henley

DH/mg

La présidente de la Commission,



Danielle Doyer

Québec, le 31 mars 2010

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des transports et de l'environnement

SÉANCE DE TRAVAIL

Approbation des projets de rapport suite aux auditions de la Commission des transports du Québec et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le mercredi 31 mars 2010

Salle Louis-Joseph-Papineau

De 18 heures à 20 heures

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour
2. Approbation du projet de rapport, rédigé suite à l'audition de la Commission des transports du Québec
3. Approbation du projet de rapport, rédigé suite à l'audition du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
4. Mandat d'initiative sur la parc national du Mont-Orford
5. Levée de la séance

Québec, le 31 mars 2010

ANNEXE III

Rapport



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

Examen des orientations, des activités et de la gestion de la Commission des transports du Québec

RAPPORT

AVRIL 2010

COMMISSION DES TRANSPORTS
ET DE L'ENVIRONNEMENT



assnat.qc.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Place aux citoyens

Examen des orientations, des activités et de la gestion de la Commission des transports du Québec

RAPPORT

AVRIL 2010

COMMISSION DES TRANSPORTS
ET DE L'ENVIRONNEMENT



assnat.qc.ca

Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des transports et de l'environnement veuillez vous adresser au secrétaire de la Commission, M. Dany Henley à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cte@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

ISBN: 978-2-550-58744-6 (Imprimé)

ISBN: 978-2-550-58745-3 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, avril 2010

LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

La présidente

- M^{me} Danielle Doyer (Matapédia), à compter du 27 août 2009
- M. François Legault (Rousseau), jusqu'au 25 juin 2009

La vice-présidente

- M^{me} Charlotte L'Écuyer (Pontiac)

Les membres

- M. Étienne-Alexis Boucher (Johnson)
- M. Marc Carrière (Chapleau)
- M. Lucie Charlebois (Soulanges), jusqu'au 9 février 2010
- M. Jean-Paul Diamond (Maskinongé)
- M. André Drolet (Jean-Lesage), à compter du 9 février 2010
- M. Janvier Grondin (Beauce-Nord), à compter du 3 novembre 2009 et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de transport du 28 octobre 2009 au 11 février 2010
- M. Patrick Huot (Vanier)
- M. Scott McKay (L'Assomption)
- M. Guy Ouellette (Chomedey)
- M. Marc Picard (Chutes-de-la-Chaudière), jusqu'au 3 novembre 2009
- M. Pierre Reid (Orford)
- M. André Villeneuve (Berthier)

Autre député ayant participé

- M. Stéphane Bergeron, porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports

Secrétaire de la Commission

- M. Dany Henley

Agente de recherche

- M^{me} Julie Paradis

Agentes de secrétariat

- M^{me} Stéphanie Labbé
- M^{me} Maude Gaudreault

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. L'AUDITION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC	1
2. COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT	2
2.1 L'utilisation des ressources humaines et informationnelles	2
2.2 Les activités de la Commission des transports du Québec.....	3
2.3 Les résultats stratégiques	4
3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	4

INTRODUCTION

Le Règlement de l'Assemblée nationale prévoit, à l'article 294, que chaque commission parlementaire examine annuellement les orientations, les activités et la gestion d'au moins un organisme public soumis à son pouvoir de surveillance. Le choix des organismes se fait par une motion adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire. C'est ainsi que la Commission des transports et de l'environnement a décidé de procéder à un mandat de surveillance de la Commission des transports du Québec (CTQ).

Le 1^{er} février 2010, la Commission des transports et de l'environnement a entendu le président de la CTQ, monsieur Daniel Bureau, au sujet des orientations, des activités et de la gestion de l'organisation qu'il dirige. De manière générale, les membres de la Commission des transports et de l'environnement sont satisfaits des réponses données par le président de la CTQ. Il demeure néanmoins certains points pour lesquels les réponses ont été insuffisantes. De plus, les députés considèrent que certaines données font défaut dans le rapport annuel de gestion de la CTQ. En conséquence, la Commission des transports et de l'environnement formule des recommandations visant à améliorer la reddition de comptes de la CTQ.

1. L'AUDITION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Au début de sa présentation, le président de la CTQ, M. Bureau, précise que son mandat a commencé au départ de l'ancienne présidente à la fin de l'année 2009. Il présente la CTQ, un organisme de régulation et d'encadrement de l'industrie du transport. M. Bureau explique que la CTQ rend des décisions et applique des lois et des règlements régissant tous les secteurs de transport, à l'exception du transport aérien. Ainsi, cette commission exerce ses fonctions dans le but d'accroître la sécurité du public et la protection du patrimoine routier. De plus, elle s'assure de la qualité et de l'accessibilité des services du transport de personnes. Elle régit également l'activité économique dans certains domaines du transport.

M. Bureau précise que la CTQ dispose d'un effectif de 155 personnes dont 11 membres, soit 133,8 ETC. Ses revenus s'élèvent à 5 808 000 \$ et sont versés au fonds consolidé, ses dépenses annuelles sont de 13 228 756 \$ et ses investissements annuels représentent 1 879 270 \$. M. Bureau explique que la CTQ a d'abord comme principales fonctions de maintenir divers registres auxquels doivent s'inscrire les transporteurs pour exercer leurs activités de transport, d'attribuer une cote de sécurité aux propriétaires ou aux exploitants de véhicules lourds et d'imposer des mesures correctives aux propriétaires, aux exploitants ou aux conducteurs de véhicules lourds à risque. Puis, la CTQ délivre, modifie, révoque ou suspend des permis de transport de personnes et de courtage ou des certificats d'aptitude dans le domaine ferroviaire. Ensuite, elle fixe des tarifs, délimite les agglomérations et établit le nombre maximal de permis de taxi à délivrer. Enfin, l'organisation arbitre les différends.

Selon M. Bureau, la CTQ est un organisme novateur. De fait, en 2008-2009, 90 audiences publiques ont été tenues par visioconférence. De plus, un accent a été mis sur la prestation électronique de services. D'ailleurs, le taux de satisfaction de la clientèle est passé de 91 % en 2001 à 96 % en 2009. Le président

ajoute que le guichet unique des transporteurs créé par la CTQ est cité en exemple dans les rapports déposés au Conseil exécutif par le Groupe-conseil sur l'allégement réglementaire.

Par ailleurs, M. Bureau indique, pour chaque secteur de transport, les objectifs et le rôle de son organisme. Il détaille les interventions de la CTQ et précise le nombre de décisions rendues dans les secteurs de transport : 683 décisions en transport par véhicule lourd, où l'objectif est la sécurité routière et la protection du réseau routier; 943 décisions en transport par taxi, avec des objectifs de qualité, de disponibilité et de sécurité des services; 662 décisions en transport par autobus, avec l'accessibilité et la qualité des services comme objectifs; 755 décisions en camionnage en vrac où l'objectif est l'équité; 141 décisions en transport maritime de passagers et en transport ferroviaire avec la sécurité pour objectif.

Pour le reste, M. Bureau expose les principaux enjeux et orientations de la CTQ. En matière de transport par véhicule lourd, il insiste sur la nécessité d'adapter les interventions en vue de l'élargissement du nombre de propriétaires et d'exploitants de véhicules lourds. En effet, cette clientèle augmentera de 11 000 en raison de la nouvelle définition de « véhicule lourd » et de la mise en œuvre de la politique d'évaluation des conducteurs. Cette politique est en développement par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). En matière de transport collectif, il aborde les questions de l'implantation de mécanismes de détermination du nombre maximal de permis; d'encadrement des intermédiaires et d'arbitrage dans le domaine du taxi; de l'actualisation des paramètres utilisés pour la tarification des services de transport par taxi; de la poursuite de la codification des permis de transport par autobus.

Pour finir, le président de la CTQ explique que le fait d'offrir des services de qualité dans un contexte de réduction de ressources humaines est un autre enjeu. Notamment, en adoptant un plan pour soutenir la mobilisation du personnel et la transmission du savoir-faire ou en poursuivant la refonte des systèmes informatiques.

2. COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

2.1 L'utilisation des ressources humaines et informationnelles

Les ressources humaines

Les députés s'interrogent sur le renouvellement de l'effectif de la CTQ et sur le maintien de la qualité des services offerts à la clientèle, dans un contexte où seulement quatre employés sur dix sont remplacés lorsqu'ils quittent l'organisme. Le président explique que la CTQ a vu son effectif diminuer de 17 % de 2004 à 2010, sans compter les retraites à venir d'ici 2012, qui concernent 20 % de l'effectif total. Dans le but de maintenir des services de qualité, la CTQ affirme avoir développé un plan de mobilisation du personnel et de transmission du savoir-faire et avoir révisé l'organisation du travail afin d'optimiser les processus. De plus, une refonte des systèmes informatiques a eu lieu. L'intention était de soutenir le personnel et d'éliminer certaines opérations manuelles. En outre, une prestation électronique de services

est en place. Elle vise à mieux répondre aux besoins de la clientèle. La CTQ proposera d'ailleurs des mesures pour inciter un plus grand nombre à l'utiliser.

Les ressources informationnelles

Selon les parlementaires, la CTQ a effectué avec succès un virage technologique, notamment grâce au Guichet unique des transporteurs et par la refonte de son site Internet. D'ailleurs, le président de la CTQ indique que 25 % des réinscriptions au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds se font par voie électronique, un taux en constante progression. Aussi, les députés se préoccupent de l'avancement du projet de système intégré de mission. Il doit être livré en 2011. Ce projet, d'un coût prévu de plus de 14 millions de dollars, comporte trois phases, les deux premières sont terminées. Le plan vise une refonte complète des systèmes informatiques de la CTQ. Les données disponibles dans le rapport annuel de la CTQ ne permettent pas d'avoir un portrait complet de ce projet en ce qui a trait aux délais ou aux coûts réels. Les réponses du président permettent d'apporter un certain éclairage, mais les membres croient que de l'information supplémentaire est nécessaire pour veiller au bon déroulement du projet.

2.2 Les activités de la Commission des transports du Québec

De façon générale, les députés constatent que de l'information manque pour que le portrait le plus complet possible des activités soit dressé, notamment des données comparatives avec les années antérieures, des mesures de proportion ou encore des ventilations par activités, par secteurs de transport ou selon les coûts.

Les décisions

Concernant les décisions rendues par la CTQ, les membres considèrent qu'il manque certaines données dans le rapport annuel de gestion pour se faire une idée de la situation. En effet, quel est le nombre de décisions contestées? Combien de décisions sont prises par année? Quelle est leur évolution d'une année à l'autre? Quelle information peut-on tirer sur les différentes catégories de décisions?

Le transport par véhicule lourd

Les changements prochains à la définition de « véhicule lourd » portent les députés à se questionner sur la charge supplémentaire de travail que ces 11 000 nouveaux inscrits vont apporter à la Commission. Aussi, ils cherchent à comprendre le processus d'attribution de la cote de sécurité aux nouveaux inscrits, car ils obtiennent tous automatiquement la cote « Satisfaisant ». De plus, ils se demandent quel rôle joue la CTQ en matière de sécurité dans le domaine du transport par véhicule lourd. En outre, la relation entre la CTQ et ses partenaires mériterait d'être précisée, particulièrement en ce qui a trait aux inspections de véhicules et aux dossiers de propriétaires, d'exploitants ou de conducteurs délinquants. M. Bureau répond à ces questions, notamment en ce qui concerne les cotes de sécurité. Il mentionne que la cote « Satisfaisant » est accordée à tous les nouveaux inscrits à la suite d'une vérification des données disponibles sur le demandeur. La CTQ a un rôle en matière de sécurité avec ses interventions envers les conducteurs délinquants, mais aussi au moyen des inspections effectuées en entreprise. De plus, tout propriétaire ou

exploitant reçoit, lorsqu'il s'inscrit, l'information concernant ses obligations en vertu de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds. Le président explique comment la CTQ est liée à la SAAQ, et pourquoi il croit qu'il n'y a pas de chevauchements entre les responsabilités de la CTQ et celles de ses partenaires.

Le transport par taxi

Les députés constatent que la CTQ a une nouvelle responsabilité qui touche à la détermination et à la révision du nombre de permis de taxi par agglomération et s'intéressent à la façon dont elle s'en acquitte. Le processus de révision des tarifs, tant pour la provenance de la demande que pour l'analyse et la consultation qui s'ensuivent, a aussi été abordé dans les secteurs du transport par taxi et du transport par autobus.

Le transport adapté

Les membres prennent acte que la Commission n'a pas de quotas en ce qui concerne le transport adapté et qu'elle affirme attribuer les permis au demandeur en fonction de la justification des besoins de ce type de transport dans un territoire donné. Malgré cette réponse, les députés demeurent préoccupés par la question.

2.3 Les résultats stratégiques

Les députés constatent que, selon le rapport annuel de gestion de la CTQ, dix des quatorze objectifs de la planification stratégique ont été atteints en 2008-2009, dernière année de cet exercice. Par ailleurs, ils se demandent comment les résultats ont été évalués, alors qu'aucune cible ne figure dans la planification stratégique et dans le rapport annuel. Là-dessus, un représentant de la CTQ explique que comme l'organisme est tributaire des lois et des règlements adoptés par le gouvernement ou des démarches de ses partenaires, il est difficile de définir des cibles. Il précise que des mesures ont été utilisées au cours de la reddition de comptes, ce qui a permis de déterminer l'atteinte ou non des objectifs. Les députés se questionnent néanmoins sur les mesures de même que sur les résultats relatifs à certains indicateurs et sur l'évolution des résultats pour les quatre objectifs non atteints.

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les membres de la Commission des transports et de l'environnement tiennent à souligner l'ouverture et la collaboration des dirigeants de la CTQ. Il demeure toutefois certaines questions sur les activités et les résultats de l'organisme qu'il importe de soulever.

D'abord, en ce qui a trait au projet de système intégré de mission, les députés déplorent l'absence de plusieurs données et la difficulté de connaître l'avancement du projet, notamment concernant les coûts, l'échéancier et la transmission du savoir-faire. Ensuite, ils considèrent que les décisions sont mal documentées dans le rapport annuel de gestion. Enfin, les membres constatent qu'il est difficile d'évaluer

l'atteinte des résultats. En plus de ne pas fournir de cibles, la CTQ ne donne pas de résultats pour 10 des 24 indicateurs présents dans sa planification stratégique.

En conséquence, ils recommandent :

⇒ **Que la Commission des transports du Québec fasse parvenir à la Commission des transports et de l'environnement un rapport pour le 30 septembre 2010 dans lequel figurent les données suivantes :**

- **Concernant les ressources informationnelles :**
 - **Un portrait de l'avancement du projet de système intégré de mission, avec l'historique du projet, un échéancier, les détails sur les coûts et sur la transmission du savoir-faire, ainsi qu'une présentation exhaustive du projet;**
- **Concernant les décisions :**
 - **Un document expliquant en détail les résultats de la Commission en matière de décision, incluant celles qui ont été en appel, le contexte de ces appels ainsi que la ventilation des décisions en cette matière par secteurs de transport, le tout sur un horizon comparatif de cinq ans;**
- **Concernant le transport par taxi :**
 - **Un compte rendu des actions posées par la Commission dans le cadre de ses nouvelles responsabilités en ce qui a trait à la détermination du nombre maximal de permis de taxis;**
- **Concernant l'attribution de permis de transport adapté :**
 - **Un document :**
 - **dressant le bilan des dossiers traités depuis la mise en vigueur de la loi;**
 - **présentant l'information requise pour formuler une demande de permis;**
 - **expliquant le processus décisionnel dont les critères utilisés par la Commission des transports du Québec pour déterminer les besoins en matière de transport adapté ainsi que ceux menant à l'attribution du permis.**
- **Concernant les résultats de la Commission :**
 - **Un document énumérant les mesures utilisées par la Commission pour évaluer l'atteinte des résultats et un état de la situation au sujet des quatre objectifs non atteints.**

Pour finir, les parlementaires insistent sur l'importance de fixer des indicateurs et des cibles dans la planification stratégique. Elles facilitent l'évaluation des résultats. Ils recommandent donc :

- ↻ **Que la Commission des transports du Québec, dans sa prochaine planification stratégique, favorise l'emploi d'indicateurs et de cibles afin d'améliorer et de faciliter l'appréciation de l'atteinte de ses résultats. Aussi, qu'elle indique ces indicateurs et ces cibles dans son rapport annuel de gestion et qu'elle s'assure qu'elles sont cohérentes avec la démarche de développement durable qu'elle propose dans son Plan d'action de développement durable 2009-2013.**

SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
sec.commissions@assnat.qc.ca

